



**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU HAUT SOULTZBACH**

**Séance ordinaire
du 04 décembre 2017 à 20 h
sur la convocation légale de**

M. Franck DUDT, Maire du HAUT SOULTZBACH

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de conseillers élus 25
Conseillers en fonction 25
Conseillers Présents 21

Sont présents : MM. Franck DUDT (maire), Christophe BELTZUNG (maire délégué de Mortzwiller), Dominique RULOFS (1er Adjoint), Henri STASCHE (2e Adjoint), Robert MANSUTTI (3^e Adjoint), Philippe RINGENBACH (4^e Adjoint), Philippe SAILLEY (5^e Adjoint), Benoît SITTER (conseiller municipal délégué), Mmes Anita AUBERT, Bénédicte BAUDOIN, Karine BISCHOFF, MM. Eric BLONDE, Claude BUESSLER, Mme Isabelle CÔTE, Rose-Marie FRICKER, Corinne GRAMMELSPACHER, MM. Jean-Marc NOVIOT, Aurélien PELTIER, Fernand SCHMITT, Michel SETIF, Mme Germaine VILMIN.

Sont excusés : Mme Dominique BRAYE, M. Jérôme FINCK ayant donné procuration à M. Benoît SITTER, M. Nicolas HIRTZ ayant donné procuration à Mme Rose-Marie FRICKER, M. Jérémie ROLL ayant donné procuration à M. Dominique RULOFS.

Assistait également à la séance : Mme Anne KIPPELEN, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : M. Michel SETIF.

Date de la convocation : 27 novembre 2017

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2017.
- 2) Désignation du secrétaire de séance.
- 3) Finances : délibération autorisant la maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).
- 4) Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin Versant de la Largue et du Secteur de Montreux.
- 5) Rythmes scolaires : avis du Conseil Municipal pour le retour à la semaine de quatre jours.
- 6) Convention avec le Département du Haut-Rhin : répartition des charges d'entretien des Routes Départementales en agglomération.
- 7) Soutien du Conseil Municipal à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1^{er} octobre 2017.

- 8) Extension du domaine public et dénomination de rue (ruelle entre l'école et la bibliothèque de Soppe-le-Haut) – DGF voirie communale.
- 9) Salle festive de Mortzwiller – fixation du montant des locations et validation du règlement intérieur.
- 10) Appartement école de Mortzwiller.
- 11) Point sur les travaux.
- 12) Divers et communications.

POINT N° 1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2017

Le procès-verbal est approuvé et signé à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 2

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Michel SETIF a été nommé en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

POINT N° 3

FINANCES : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

POINT N °4

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SEIN DU COMITE SYNDICAT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA LARGUE ET DU SECTEUR DE MONTREUX

- VU la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte Pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL), CS/9/2017 du 6 juillet 2017, approuvant le projet de statuts de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin Versant de la Largue et du Secteur de Montreux (EPAGE LARGUE)
- VU la délibération du Conseil Municipal du HAUT SOULTZBACH en date du 27 septembre 2017 approuvant l'évolution du SMARL en EPAGE

Le Conseil Municipal :

- **Désigne à l'unanimité des membres présents**
 - **M. Dominique RULOFS comme délégué titulaire**
 - **M. Philippe RINGENBACH comme délégué suppléant**

au sein du Comité Syndical de l'Etablissement Public d' Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin Versant de la Largue et du Secteur de Montreux.

POINT N°5

RYTHMES SCOLAIRES : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE RETOUR DE LA SEMAINE DE QUATRE JOURS

M. le Maire informe l'assemblée que par décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques le directeur académique des services de l'éducation nationale, et sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Afin d'harmoniser les rythmes scolaires à l'échelle de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach et ainsi revenir à la semaine de quatre jours d'enseignement à la rentrée de septembre 2018, M. le Maire précise que la décision ressort du Syndicat intercommunal du Soultzbach. M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué précise que tous les Maires de la Vallée sont favorables à ce réaménagement suite à une réunion organisée par la Communauté de communes à ce sujet.

M. le Maire précise que les conseils d'écoles vont se réunir et que le SIS prendra sa décision, comme demandé, avant le 24 février 2018.

M. le Maire effectue un tour de table auprès des enseignantes membres du Conseil présentes pour avoir leur avis sur cette remise aux quatre jours.

Mme Anita AUBERT pense que le samedi matin aurait été plus fonctionnel pour le travail des enfants, mais qu'à ce jour, les parents ne souhaitent plus revenir en arrière en raison du week-end sur deux jours complets.

Mme Isabelle COTE précise que sur son lieu de travail les cours démarrent dès 7h50, ceci pour libérer essentiellement les parents se rendant au travail.

Mme Bénédicte BAUDOIN précise également que pour les enfants bilingue la semaine reste chargée.

MM. les Maires estiment que le retour des enfants dès 15h30 est tôt dans l'après-midi.

D'autre part une demande a été faite pour démarrer les cours de la maternelle dès 8h. Le problème qui se pose serait de faire prendre le départ du bus aux enfants de Mortzwiller avant 8h. Cette situation est difficilement envisageable et ne convient pas à la plupart des élus.

M. Benoît SITTER demande si une économie pourra être observée sur les frais de transport (suppression du mercredi matin). M. le Maire précise que l'impact sera minime que ce point est en discussion entre la Région et le transporteur. En ce qui concerne l'accompagnement dans le bus, le nombre d'heures de travail peut également être revu (contrat non titulaire).

M. le Maire précise également qu'à compter de septembre 2018, la prise en charge des frais de transport par la Région sera en baisse, le taux n'atteindra plus 66%.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur quatre jours dès la rentrée 2018 avec les horaires pratiqués avant le passage aux quatre jours.

L'organisation du temps scolaire sera celle pratiquée avant la réforme de 2013 issue du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013.

En conclusion, la décision sera prise par le Syndicat Intercommunal du Soultzbach et celui-ci établira le planning horaire.

POINT N°6

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN : REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES EN AGGLOMERATION

M. le Maire donne lecture du courrier réceptionné de Mme la Présidente Brigitte KLINKERT.

En effet certains aménagements sur les routes départementales en agglomération relèvent des obligations du Département, d'autres peuvent relever à la fois des obligations du Département, propriétaire des voies, mais également de celles de la Commune en raison des pouvoirs de police que détient le Maire. Comme le préconisent fortement les autorités de l'Etat, la coexistence des obligations départementales et communales sur les routes départementales situées en agglomération doit conduire à rechercher une répartition conventionnelle équilibrée. Ainsi, l'assemblée départementale a approuvé par délibération du 23 juin 2017 les termes d'une convention type fixant la répartition des charges d'entretien des RD en agglomération entre le Département et les communes haut-rhinoises. Ce projet de convention a été transmis à chacun des membres.

M. Henri STASCHE relève l'article 7 qui mentionne que le déneigement, déverglaçage ne constituent pas des opérations d'entretien des routes départementales mais relèvent des pouvoirs de police du Maire et ressortent donc de la compétence des Communes.

Le situation rencontrée vendredi dernier avec l'arrivée des premières chutes de neige et une route non dégagée confirme cette problématique.

Le transport scolaire par bus sur le vallon du Soultzbach et le trafic des parents, des enfants aux abords de l'école nécessitent une sécurité maximale. L'assemblée estime que le Département doit prendre en charge le déneigement et le salage sur route départementale traversant l'agglomération.

Ainsi, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer cette convention avec le Département du Haut-Rhin à l'exception de l'article 7.

POINT N°7

SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DE L'AMRF SUR « L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE » EN DATE DU 1^{ER} OCTOBRE 2017

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1^{er} octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture ...
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).
- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généreux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités » ».

Après lecture faite, le conseil municipal du HAUT SOULTZBACH

- **APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;**
- **S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».**

POINT N° 8

EXTENSION DU DOMAINE PUBLIC ET DENOMINATION DE RUE (RUELLE ENTRE L'ÉCOLE ET LA BIBLIOTHEQUE DE SOPPE-LE-HAUT (DGF - VOIRIE COMMUNALE)

Monsieur le Maire informe l'assemblée du passage du géomètre suite aux travaux sur le bâtiment de l'école de SOPPE-LE-HAUT. L'implantation d'un emplacement parking PMR a été matérialisée ainsi que deux places de stationnement pour les enseignantes. Ainsi, un accès entre l'école et le foyer rural est créé sur une longueur de 44 m et représentera donc de la voirie communale.

Cette voirie bénéficiera d'un éclairage et sera à charge de la Commune pour l'entretien. Une demande d'intégration de cette longueur de voirie sera faite pour la DGF Dotation Globale de Fonctionnement 2019 auprès des services de la Préfecture. Un arpentage sera réalisé pour référencer cette surface cadastrale

Réactualisation de la longueur de la voirie communale

VU, les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT, M. le Maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale. La longueur de la voirie est déclarée aux services de la Préfecture par la commune et doit être réactualisée. Le linéaire de voirie représente un rajout de 44 ml appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Précise que la nouvelle longueur de la voirie communale doit prendre en compte le rajout de 44 ml ;
- Autorise le M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

D'autre part M. le Maire communique le projet de découpage derrière la bibliothèque et la maison Kuenemann en deux parcelles sous les références cadastrales section 1 N°31 de 621 m2 et section 1 N°258 de 564m2. Une dénomination doit être faite à cette ruelle.

**Après un tour de table et discussions, l'assemblée délibère et décide à l'unanimité de la nommer :
rue de l'école.**

POINT N°9

SALLE FESTIVE DE MORTZWILLER – FIXATION DU MONTANT DES LOCATIONS ET VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR

M. le Maire donne la parole à M. Dominique RULOFS, 1^{er} Adjoint qui explique qu'un groupe de travail a examiné différents règlements et conventions d'autres communes pour une salle communale.

Suite à ce travail en commun, M. Dominique RULOFS précise qu'il y a lieu de différencier la location de la salle pour des activités d'associations ou de manifestations privées et précise que la salle est réservée aux habitants du HAUT SOULTZBACH et aux associations du Vallon du Soultzbach. La capacité est fixée à 70 personnes pour un repas et à 100 personnes pour une réunion, en sachant que la Commune du HAUT SOULTZBACH reste prioritaire. Un projet a été transmis à chacun des membres du conseil municipal.

La redevance comprend les charges (eau, électricité). La proposition suivante est faite pour les locations :

- 250 € pour deux jours ; 150 € pour un jour ; 100 € pour ½ journée.

M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué demande à préciser que cette salle est essentiellement conçu au niveau de la cuisine pour une utilisation « traiteur ». Ce point sera rajouté dans la convention.

M. le Maire précise que d'ores et déjà la remise des prix fleurissement, et le repas de journée citoyenne sont prévus dans cette salle.

M. Dominique RULOFS souligne que le mobilier (tables, chaises, chariots) a été livré et qu'après les travaux de remise en état suite à l'utilisation par l'école, la salle pourrait être fonctionnelle pour mi-janvier. Un budget de 2 000 € sera nécessaire pour cette opération de remise en état.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de valider :

- le règlement intérieur proposé,
- la convention avec ses tarifs comme ci-dessus indiqués.

POINT N°10

APPARTEMENT ECOLE DE MORTZWILLER

Les travaux ont été réalisés durant cet automne et permettent dorénavant une location de cet appartement situé à l'étage dans le bâtiment de l'école de MORTZWILLER.

Monsieur le Maire, Monsieur le Maire délégué et l'assemblée remercient M. Robert MANSUTTI pour le suivi et les travaux réalisés ces dernières semaines. Le chantier arrive à ses fins, la dernière étape consiste encore à l'installation de compteurs individuels pour l'eau et le chauffage. Il s'agit d'un logement de 4 pièces de 63 m² qu'il sera possible de louer à compter du 1^{er} janvier 2018.

M. le Maire précise que ce point a été discuté en réunion maires-adjoints et qu'il en ressort une proposition de loyer de 500 € par mois. En commun accord, un forfait mensuel de charges pourra être facturé avec une régularisation selon relevés des compteurs en fin d'année. Il sera demandé au locataire de stationner son véhicule dans la rue du Soultzbach. Une demande écrite et des justificatifs devront être déposés en mairie pour toute demande de location.

Après discussion, M. le Maire précise que dans le cadre de la délibération du 06 janvier 2016 relative aux délégations au Maire (point 5°), il peut procéder à la location de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

PONT N°11

POINT SUR LES TRAVAUX

- Travaux école de SOPPE-LE-HAUT : M. le Maire et l'assemblée souhaitent remercier M. Philippe RINGENBACH Adjoint pour le suivi du chantier, sa présence quotidienne en tant qu'interlocuteur avec les locataires des logements et les entreprises.

M. le Maire confirme la difficulté rencontrée sur certains postes notamment sur la peinture et menuiseries extérieures. Cependant, la toiture, le crépis, le préau et l'aménagement de la cour permettent de mettre en valeur ce bâtiment et d'y porter une réussite globale. Le déménagement s'est fait durant les congés de la Toussaint.

- L'installation des luminaires LED a été réalisée. Une amélioration sensible est constatée. Cependant M. Michel SETIF souhaite rappeler la nécessité de prévoir pour 2018 l'éclairage rue Allmend à MORTZWILLER. M. le Maire en prend acte.

M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué confirme qu'une lampe a été rajoutée rue du Soultzbach suite à la demande d'un riverain pour un coût d'environ 2 900 €. Dans la rue Kaufweg à SOPPE-LE-HAUT il est question d'espacer les luminaires pour permettre l'éclairage au bout de la rue (3 dernières maisons). Il y aurait lieu de prévoir des travaux de génie civil – déplacement de luminaires étant donné que l'éclairage LED couvre environ 30 à 35 m. M. Philippe RINGENBACH demande à voir ce que peut apporter l'éclairage solaire installé rue Feldweg à SOPPE-LE-HAUT pour faire un choix.

- Pour 2018, M. le Maire propose de suivre l'avancement du dossier de la maison Kuenemann et le dossier du presbytère essentiellement.

POINT N°12

DIVERS ET COMMUNICATIONS

- DEGREVEMENT TAXE D'HABITATION: M. le Maire apporte des précisions sur la réforme de la taxe d'habitation prévue à l'article 3 du Projet de Loi de Finances 2018 qui prévoit un dégrèvement et non une exonération. La compensation pour les communes ne prendra pas la forme d'une dotation de compensation forfaitaire. Le dégrèvement signifie que l'Etat prend la place du contribuable et continue d'abonder les ressources fiscales de la commune. M. le Maire communique une simulation :

Libellé de la Commune	Nombre de foyers exonérés	Montant du dégrèvement en 2020	Nombre d'exonérés ayant une TH nulle	Nombre total de foyers TH dans la commune	Nombre de nouveaux exonérés en %	Nombre total de foyers TH nulles en %
Soppe-le-Haut	147	85 090	20	230	63.91	72.61
Mortzwiller	73	47 274		126	57.94	61.11
Le Haut Soultzbach	220	132 364		356		61.79

COMMUNICATIONS :

- VISITE DE M. FRANCOIS FLORENT : INAUGURATION ET DON DE SA BIBLIOTHEQUE
M. le Maire informe l'assemblée de la visite à l'école de SOPPE-LE-HAUT de M. François FLORENT le 06 novembre dernier. Après échanges, il s'avère que l'inauguration de l'école aura lieu samedi 07 avril 2018. M. François FLORENT a également annoncé qu'il ferait un don de sa bibliothèque en faveur de la Commune. L'assemblée en prend note et remercie d'ores et déjà M. François FLORENT.
- OPERATION ATCHOUM
Des banderoles ont été installées dans les communes déléguées. A ce jour plusieurs personnes de la Commune et avoisinantes ont déjà procédé à leur inscription en tant que conducteur. M. le Maire précise que M. LEBLON était présent au congrès des maires à PARIS et cette proposition de service a connu un vif succès.
- LES JOYEUX SCHOLLABERA : PRISE EN CHARGE DU REPAS DU 13 JUILLET 2018
M. le Maire informe l'assemblée que l'Association Les Joyeux Schollabera de MORTZWILLER a fait part de son souhait de prendre en charge l'organisation du bal tricolore du 13 juillet 2018, en sachant que le feu d'artifice et l'orchestre sont pris en charge par la Commune. Il sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition. Après échanges, l'ensemble des membres du Conseil Municipal approuvent l'idée de confier la gestion de la soirée du 13 juillet 2018 aux Joyeux Schollabera.
- ENEDIS LATUNER
M. le Maire informe l'assemblée qu'il s'est vu remettre un ouvrage intitulé « Postes Electriques » sur le stand d'ENEDIS lors du congrès des maires. La cabine haute rue de Belfort à SOPPE-LE-HAUT y figure par plusieurs illustrations de l'ouvrage et de M. LATUNER. Un texte explicatif a été rédigé par le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin. Plusieurs exemplaires nous parviendront.
- CAMBRIOLAGE
M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué informe l'assemblée qu'il a été contacté par le Major SCHLAETLER pour une tentative de cambriolage qui s'est déroulée à MORTZWILLER en journée entre 15h et 17h la semaine précédente. Des opérations de surveillance sont en œuvre sur la Commune suite aux deux cambriolages qui ont eu lieu à SOPPE LE HAUT dernièrement. La signature officielle du protocole participation citoyenne étant réalisée, une rencontre sera organisée jeudi 07 décembre 2017 à la mairie avec les personnes inscrites et les services de la gendarmerie.
M. le Maire fait part des échanges qu'il a eu avec le Major AUBERTIN concernant la vidéo-protection. Il explique la procédure à suivre pour l'installation de caméras, une demande officielle doit être déposée avant de présenter des devis. M. le Maire communique l'annonce faite par M. le Préfet du Haut-Rhin lors de la dernière réunion de l'Association des Maires du Haut-Rhin.

Il prévoit de rajouter une catégorie de projets structurants la vidéo-protection dans les dossiers retenues dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). La fourchette de taux de subvention n'est pas encore connue. Néanmoins, à ce jour il existe déjà un fonds d'aide pour les communes mais celui-ci ne retient qu'une commune par département et par an. M. le Maire précise que ce point reste en discussion et méritera un débat approfondit lorsque le projet sera plus avancé.

- SACS DE TRI DE COULEUR JAUNE

M. le Maire donne la parole à M. Henri STASCHE qui fait part des différentes informations du SICTOM pour les modifications à venir au 1^{er} janvier 2018.

M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué tient à préciser que le SICTOM a procédé à une bonne communication et une importante publicité en faveur des habitants.

Pour les habitants du HAUT SOULTZBACH, la collecte des ordures ménagères aura lieu les mercredis toutes les semaines. Pour le ramassage des sacs de tri, une collecte aura lieu tous les quinze jours les semaines impaires les jeudis. Les bennes de collecte resteront en place pour le verre.

Les sacs de tri seront à disposition des habitants lors des permanences suivantes en mairie :

- MORTZWILLER : vendredi 8/12 de 8h à 12h et 14h à 16h et samedi 16/12 de 9h à 11h30
- SOPPE-LEHAUT : vendredi 8/12 de 14h à 18h et samedi 9/12 de 9h à 11h30.

D'autre part, une demande de badge doit être complétée sur un formulaire en ligne au SICTOM ou sur un formulaire papier disponible en mairie pour obtenir un badge permettant d'avoir accès à la déchèterie fixe et à la déchèterie mobile.

M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué fait part des nombreuses incivilités aux abords des bennes à disposition de la population. Les agents communaux sont sollicités chaque jour une tournée de nettoyage.

- VEHICULE ELECTRIQUE

A la demande de M. Claude BUESSLER, M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué explique d'après les informations de la communauté de communes que le projet de consultation groupée n'a pas été lancé, les aides prévues sur ce programme ne sont pas retenues.

- ETUDE DE SECURITE

M. Michel SETIF confirme avoir été destinataire du rapport de comptages de la société IVR. Néanmoins pour une meilleure exploitation des données en faveur de discussions lors d'une réunion de la commission des travaux début 2018, ces informations devraient nous être fournies sous format excel. M. Franck DUDT Maire en prend note et une demande sera adressée à la société dans les meilleurs délais. En outre, il indique que la poursuite des réflexions sur ce sujet aura lieu en début d'année 2018.

- **ABRIBUS MORTZWILLER**
Suite à l'interpellation de conseillers municipaux, M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué se charge de faire remonter les informations nécessaires afin qu'en fin de journée, le retour du bus du lycée fasse un arrêt à hauteur de l'abribus nouvellement installé cette année. Un panneau doit être installé ainsi qu'une signalisation au sol. Il fera également le nécessaire au sujet du bus du collège le matin.

- **VŒUX DIMANCHE 07 JANVIER 2018**
M. le Maire invite tous les membres du conseil municipal ainsi que leurs conjoints à participer à cette cérémonie qui aura lieu au foyer rural, dimanche 07 janvier 2018 à 10h15. Un appel est lancé aux bénévoles pour les préparatifs.

- **ANNIVERSAIRE**
M. le Maire félicite toutes les personnes présentes qui ont fêté leur anniversaire au courant de l'automne et annonce les 70 ans de M. Philippe SAILLEY, samedi 09 décembre prochain. L'assemblée applaudit chaleureusement M. Philippe SAILLEY.

M. le Maire remercie l'assemblée pour cette dernière réunion de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50 mn.

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune du HAUT SOULTZBACH - séance du 04 septembre 2017

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2017.
- 2) Désignation du secrétaire de séance.
- 3) Finances : délibération autorisant la maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).
- 4) Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin Versant de la Largue et du Secteur de Montreux.
- 5) Rythmes scolaires : avis du Conseil Municipal pour le retour à la semaine de quatre jours.
- 6) Convention avec le Département du Haut-Rhin : répartition des charges d'entretien des Routes Départementales en agglomération.
- 7) Soutien du Conseil Municipal à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1^{er} octobre 2017.

- 8) Extension du domaine public et dénomination de rue (ruelle entre l'école et la bibliothèque de Soppe-le-Haut) – DGF voirie communale.
- 9) Salle festive de Mortzwiller – fixation du montant des locations et validation du règlement intérieur.
- 10) Appartement école de Mortzwiller
- 11) Point sur les travaux.
- 12) Divers et communications.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUDT Franck	Maire		
BELTZUNG Christophe	Maire délégué		
RULOFS Dominique	1 ^{er} Adjoint		
STASCHE Henri	2 ^e Adjoint		
MANSUTTI Robert	3 ^e Adjoint		
RINGENBACH Philippe	4 ^e Adjoint		
SAILLEY Philippe	5 ^e Adjoint		
SITTER Benoît	Conseiller municipal délégué		
AUBERT Anita	Conseillère municipale		
BAUDOIN Bénédicte	Conseillère municipale		
BISCHOFF Karine	Conseillère municipale		

BLONDE Eric	Conseiller municipal		
BRAYE Dominique	Conseillère municipale		Excusée
BUESSLER Claude	Conseiller municipal		
CÔTE Isabelle	Conseillère municipale		
FINCK Jérôme	Conseiller municipal		SITTER Benoît
FRICKER Rose-Marie	Conseillère municipale		
GRAMELSPACHER Corinne	Conseillère municipale		
HIRTZ Nicolas	Conseiller Municipal		FRICKER Rose-Marie
NOVIOT Jean-Marc	Conseiller Municipal		
PELTIER Aurélien	Conseiller Municipal		
ROLL Jérémie	Conseiller Municipal		RULOFS Dominique
SCHMITT Fernand	Conseiller Municipal		
SETIF Michel	Conseiller Municipal		
VILMIN Germaine	Conseillère municipale		